



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du vendredi 01 avril 2016

Date de la convocation :
25/03/2016

L'an deux mille seize et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Présents :
Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Stéphanie GIOVANNONI, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
14

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

Représentés :
Madame Cathie MAZZOLINI par Monsieur Joanny BOUNOUS
Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

Absents :
Louis BREMOND

DE 2016 013

Objet: Comptes de gestion - exercice 2015

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2015 pour :

- le budget général de la commune
- le budget annexe eau/assainissement
- le budget annexe du CCAS (le CCAS ayant été dissous en date du 12/11/2015)

et rappelle qu'ils constituent la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Ils doivent être votés préalablement aux comptes administratifs.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est fait état des résultats de clôture suivants :

- Budget général de la commune
 - section de fonctionnement : excédent de 223 751.23€
 - section d'investissement : excédent de 110 252.78€

- Budget eau/assainissement :
 - section de fonctionnement : excédent de 40 052.83€
 - section d'investissement : excédent de 23 094,15€

- Budget du CCAS :
 - section de fonctionnement : excédent de 3 957.74€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les comptes de gestion** pour
 - le budget général
 - le budget annexe eau/assainissement
 - le budget annexe du CCAS
- du trésorier municipal pour l'exercice 2015.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

